



Syndicat CGT MPS-WestRock 16

Retrait du projet Macron/Delevoye

Depuis plusieurs jours maintenant, le Président de la République et son gouvernement essaient d'éteindre l'incendie qu'ils ont allumé en voulant « réformer » nos systèmes de retraite.

Un jour ils menacent et le lendemain ils essaient de nous amadouer.

Pourtant, le « système par points » qu'ils veulent mettre en place a un objectif clair : « baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc diminuer le niveau des pensions », comme le disait M. Fillon en 2016 devant les patrons.

La réforme que Macron veut nous imposer n'a pas pour but de sauver notre système de retraite. Leur objectif est de limiter définitivement la part de la richesse nationale consacrée aux retraites à 14% du PIB. C'est la règle d'or que le gouvernement français a signé à Bruxelles en « oubliant » de le dire aux français.

Ainsi, l'accroissement du nombre de retraités dans les années à venir ne sera pas compensé par la hausse des cotisations (ni le gouvernement, ni les patrons ne veulent payer). Comme il y aura davantage de retraités (+2,8 millions) pour la même somme d'argent à distribuer, le gouvernement Macron a fait le choix de faire baisser les pensions.

La réforme Macron/Delevoye, c'est un changement de société qui brise les solidarités intergénérationnelles, chacun gérant sa retraite comme un placement financier.

Après cette réforme, il ne sera plus possible de connaître à l'avance le montant de sa future pension.

En effet, le salarié connaîtra le prix du point qu'il achètera, mais pas le montant de la pension qu'il recevra par point. La pension de chaque salarié ne sera calculée qu'au moment du départ en retraite et en fonction de plusieurs critères variables dans le temps : espérance de vie de la génération du salarié, durée globale cotisée, situation économique du pays...

Pour être sûr que les pensions baissent, le gouvernement a décidé que, pour le calcul de la retraite, la période de référence ne sera plus les 25 meilleures années, mais toute la carrière professionnelle. Cette mesure défavorisera en premier lieu les salariés qui auront eu des carrières hachées. Ainsi les étudiants, les chômeurs, les salariés en congés maladie, ceux qui font une pause dans leur carrière professionnelle, les

femmes qui s'arrêtent pour élever leurs enfants auront des retraites diminuées (la baisse se situera entre 9 et 17 % pour les mères de famille).

Pour arriver à ses fins, le gouvernement détruit tout l'ancien système de financement des retraites :

- Il veut supprimer les régimes de retraite existants, dont le régime général et les complémentaires (en particulier l'Agirc et l'Arrco).
- Supprimer le Code des pensions et la CNARCL,
- Détruire un acquis vieux de plus de 60 ans basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Nos aînés se sont battus pour gagner le droit à une retraite décente. Chaque génération a participé à sa pérennité à travers les cotisations salariales.

BATTONS-NOUS POUR LES GARDER !

Dès aujourd'hui, exigeons :

- Le retrait du projet Macron/Delevoye de système universel par points.
- L'augmentation générale des salaires et des pensions.
- La mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, améliorant ainsi la retraite des femmes.
- La reconnaissance de la pénibilité au travail, avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers pénibles.
- La validation de 3 années d'études, au moins, de formation initiale ou continue, de recherche du premier emploi ou période de précarité pour les jeunes.



Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Le Parisien

Avant / après la réforme Macron

SYSTÈME ACTUEL

Départ à la retraite
en 2025

Début de carrière :

22 ans

Carrière :

continue

Retraite :

64 ans

SYSTÈME MACRON

Départ en retraite
en 2054*

Mathieu,
né en
1961



SALARIÉ
NON CADRE DU PRIVÉ

Pension, en % du dernier salaire

72,5%

55,8%



Son fils,
Mathias
né en
1990

Marie,
née en
1961

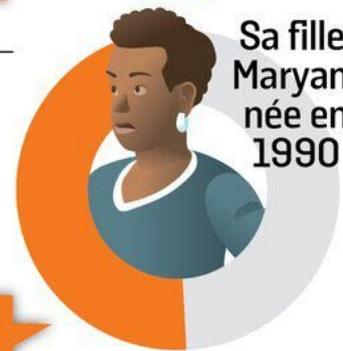


FONCTIONNAIRE
DE CATÉGORIE B
(secrétaire d'administration)

Pension, en % du dernier salaire

64,1%

54,4%



Sa fille,
Maryam
née en
1990

Jules,
né en
1961



EMPLOYÉ AU SMIC

Pension, en % du dernier salaire

81,6%

64,8%



Son fils,
Julien
né en
1990

* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

SOURCE : COR ET COLLECTIF RÉFORMEDESRETRAITES.FR LP/INFOGRAPHIE.

Syndicat CGT MPS-WestRock 16

Retrait du projet Macron/Delevoye

Grève du jeudi 5 décembre 2019



Horaires de grève :

Pour l'équipe de nuit : 2H00 à 5H00

Pour l'équipe de matin : 10H00 à 13H00

Pour les équipes d'après-midi :

équipe sur cinq jours : 17H00 à 20H00

équipe sur quatre jours : 18H00 à 21H00

Pour les collègues en journée : 10H00 à 13H00

TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S

POUR NOS RETRAITES

MOBILISONS-NOUS

RENDEZ-VOUS

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE

10H00

ANGOULÊME

Place de la gare